Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202677DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le vingt mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 16 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GRAND Magali, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame KERMARREC Sarah (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame PICOT Sonia (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie).

SECRÉTAIRE : Monsieur CHOUBRAC Damien.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202677DE-DE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202677DE-DE

Délibération N°2026/~~77~~ du Conseil Municipal du 20 mars 2026
Publiée le 24/03/2026

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Compte tenu du nombre d'adjoints, l'enveloppe financière maximale pour Châteaubourg se calcule de la façon suivante :

Fonction	Pourcentage maximal de l'indice brut terminal de la Fonction publique	Indemnité brute maximale totale	Majoration ex-chef-lieu de canton	Taux maximum après majoration	Montant	Montant total avec majoration
Maire	58,30 %	2 396,43 €	15 %	67,05 %	2 756,10 €	2 756,10 €
Adjoints (8)	23,32 %	958,57 €	15 %	26,82 %	1 102,44 €	8 819,52 €
Total de l'enveloppe		**10 064,99 €**				**11 575,62 €**

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (*articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.*).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R 2123-23,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE FIXER le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation, à compter du 20 mars 2026, date d'installation du nouveau conseil municipal, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus (taux à déterminer en séance). Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;

.../...

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202677DE-DE

2°) D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;

3°) D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

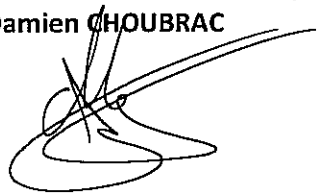
LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Damien CHOUBRAC



Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0